

APPENDICE A

DÉFINITION DU DESIGN D'INTÉRIEUR

Source : National Council for Interior Design Qualification www.ncidq.org (5 avril 2018)

Le design d'intérieur est une profession à volets multiples dans laquelle des solutions créatives et techniques sont appliquées à une construction pour créer un environnement intérieur bâti. Ces solutions sont fonctionnelles, améliorent la qualité de vie et la culture des occupants et sont esthétiques. Les conceptions sont créées en fonction de l'enveloppe du bâtiment, y sont coordonnées et tiennent compte de l'emplacement physique et du contexte social du projet. Les conceptions doivent respecter le code du bâtiment et les exigences réglementaires et promouvoir les principes de durabilité de l'environnement. Le processus de design d'intérieur suit une méthode systématique et coordonnée qui comprend la recherche, l'analyse et l'intégration de connaissances au processus de création, ce qui permet de répondre aux besoins du client et de respecter les ressources de ce dernier afin de créer un espace intérieur qui répond aux objectifs du projet.

Le design d'intérieur comprend un éventail de services fournis par un professionnel du design d'intérieur qui, par sa formation, son expérience et son succès obtenu aux examens, a les compétences nécessaires pour assurer et améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public. Ces services peuvent inclure toutes les tâches suivantes :

La recherche et l'analyse des objectifs et des exigences du client et l'élaboration de documents, de dessins et de croquis qui présentent ces besoins.

L'élaboration de plans préliminaires d'aménagement de l'espace et la réalisation d'études conceptuelles de design et de croquis en deux et trois dimensions qui prennent en compte les besoins du programme du client et qui se fondent sur la connaissance des principes du design d'intérieur et des théories du comportement humain.

La confirmation que les plans préliminaires d'aménagement de l'espace et les concepts du design sont sécuritaires, fonctionnels, esthétiquement appropriés et qu'ils répondent à toutes les exigences en matière de santé publique, de sécurité et de bien-être, y compris les exigences liées au code et aux lignes directrices en matière d'accessibilité, d'environnement et de durabilité.

La sélection de couleurs, de matériaux et de finitions permettant de transmettre de manière appropriée le concept du design et de répondre aux exigences socio-psychologiques, fonctionnelles et environnementales et aux exigences en matière d'entretien, de durée de rendement et de sécurité.

La sélection et l'énoncé des caractéristiques techniques des meubles, des accessoires fixes, du matériel et de la menuiserie, y compris les plans de disposition et la description détaillée des produits, et la remise des documents contractuels visant à faciliter l'établissement des prix, l'acquisition et l'installation des meubles.

La prestation de services de gestion de projet, y compris l'élaboration des budgets et des calendriers des projets.

La préparation des projets d'exécution, composés de plans, de dessins en élévation, de détails et de caractéristiques techniques, permettant de montrer la disposition des cloisons non structurales et non sismiques; l'emplacement des câbles électriques et des câbles de télécommunications; les plans des plafonds réfléchis et les projets d'éclairage; les matériaux et les finitions; ainsi que la disposition des meubles.

L'élaboration des projets d'exécution assurant la conformité aux codes régionaux du bâtiment et de prévention des incendies, aux codes municipaux et à toutes les lois et lignes directrices et à tous les règlements applicables à l'espace intérieur.

La coordination et la collaboration avec d'autres professionnels du design de domaines connexes dont les services peuvent être retenus pour fournir des services d'experts-conseils, y compris notamment des architectes, des ingénieurs de structure, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens et des experts-conseils de divers domaines.

La confirmation que les projets d'exécution des travaux de construction non structurels et non sismiques sont signés et scellés par le designer d'intérieur responsable, en cas d'application d'une telle exigence en matière de dépôt auprès des autorités chargées de l'application du code.

La gestion des documents contractuels, des offres et des négociations en tant que mandataire du client.

L'observation et la mise en œuvre des projets d'exécution pendant que les travaux sont en cours et à leur achèvement, en tant que représentant du client et pour le compte de ce dernier, et les déclarations à faire à cet égard, et l'élaboration de rapports d'évaluation après emménagement.

GLOSSAIRE DES TERMES

accessibilité – Caractéristiques de bâtiments ou d'espaces qui permettent aux personnes de les utiliser quelles que soient leurs capacités.

aménagement de l'espace – L'analyse et la conception des besoins en matière d'espace et d'occupation, y compris notamment le tracé de l'espace et la planification finale.

cloison – Mur non porteur d'une charge verticale d'une structure autre que de son propre poids, mais qui peut porter des charges qui lui sont fixées telles que des armoires, des étagères ou des barres d'appui, et qui ne s'étend pas davantage que du plancher d'un espace intérieur d'une construction conçue pour l'habitation ou l'occupation par les humains jusqu'au plafond de cette construction.

devis descriptif – La description écrite détaillée des travaux de construction, de leur exécution et des matériaux nécessaires à l'ouvrage à exécuter.

documents contractuels – L'ensemble des documents qui font partie du contrat légal de prestation de services entre deux ou plusieurs parties, qui comprennent généralement des instructions détaillées à l'intention de l'entrepreneur, des formules de soumission, des projets d'exécution et des devis.

durabilité – L'utilisation de ressources de manière qu'elles ne soient pas épuisées; façon de procéder ou utilisation des matériaux pouvant être maintenue avec un minimum de répercussions à long terme sur l'environnement.

entretien – À l'égard d'un produit ou d'un matériau, la possibilité de le maintenir en bon état et le travail nécessaire pour maintenir cet état pendant la durée de vie de ce matériau.

enveloppe du bâtiment – L'architecture du bâtiment existant, y compris la charpente, le périmètre / les murs extérieurs, le noyau et les poteaux du bâtiment, ainsi que d'autres éléments structurels et porteurs du bâtiment.

environnement – L'état physique global de l'environnement intérieur qui a une incidence sur la santé et la sécurité des occupants, y compris la qualité et la circulation de l'air, la régulation de la température, l'aménagement ergonomique, le plan de circulation et les questions connexes.

gestion de contrat – L'ensemble de services pouvant inclure l'élaboration et le suivi des calendriers et des coûts de construction, les travaux visant à assurer l'achèvement des travaux de construction conformément aux contrats et à l'intention du concept, la communication avec les entrepreneurs et les experts-conseils tout au long des travaux de construction, l'examen des dessins d'atelier et des soumissions de l'entrepreneur, l'observation des travaux de construction en cours et la présentation d'observations à cet égard, le suivi de l'emménagement et de l'installation des meubles et la réalisation des évaluations après emménagement qui sont requises.

non structurel ou non sismique – Caractéristique des éléments ou composants intérieurs qui ne sont pas porteurs ou qui ne contribuent pas à la conception sismique et ne nécessitent pas de calculs de conception pour la structure d'un bâtiment, à l'exclusion de l'ossature portante d'un bâtiment. Figurent parmi les éléments ou composants non structurels courants les systèmes de plafonds et de cloisons. Ces éléments utilisent des procédés de contreventement normaux et généraux et ne font pas partie de l'intégrité structurale du bâtiment.

plan de plafond réfléchi – Dessin du plafond qui illustre le plafond comme s'il était projeté vers le bas et qui peut inclure des éléments d'éclairage et autres éléments.

programmation – L'étendue des travaux, y compris notamment les travaux de recherche, la définition et l'analyse des besoins et des objectifs du client ou des occupants de l'espace, ou des deux, l'évaluation de la documentation et des conditions existantes, l'évaluation des ressources et des restrictions afférentes au projet, la détermination des exigences en matière de vie et de sécurité et de celles découlant du code et l'élaboration de calendriers et de budgets pour le projet.

projet d'exécution – Les épures détaillées qui précisent les travaux à exécuter, y compris notamment des plans des cloisons, des plans d'électricité et de télécommunications, des plans de plafonds réfléchis, des plans des matériaux et des finitions, des plans de disposition du mobilier, ainsi que des dessins en élévation, de coupes et de détails, de même que des plans d'experts-conseils associés.